



82

29 novembre 1951

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION¹ - Conclusion d'une Convention Européenne sur l'extradition conformément à la volonté d'action commune de tous les Membres dans le domaine juridique

Proposition

déposée par M. FOSTER et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée,

Vu la nécessité de conclure une Convention Européenne sur l'extradition, en vue de punir les auteurs de crimes commis sur le territoire de l'un des Membres du Conseil de l'Europe qui se réfugient sur le territoire d'un autre Membre,

Considérant qu'il est souhaitable d'améliorer, par une action commune, le système par lequel l'extradition est actuellement accordée ou refusée,

Décide d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante :

« Conclusion d'une Convention Européenne sur l'extradition Conformément à la volonté d'action commune de tous les Membres dans le domaine juridique. »

Signé (voir au verso)

1. Question inscrite à l'ordre du jour et renvoyée à la commission des Questions juridiques et administratives, 25e séance, 30 novembre 1951. Voir 3e Session, 1951 [Doc. 96](#).



Signé:

AMERY
AZARA
BOOTHBY
DE MENTHON
FEDERSPIEL
FOSTER
HALL
LAROCK
MACLEAN
MOLLET
MOTT-RADCLYFFE
PERNOT
ROLIN
SPIEL
STRUYE